

Compte de résultat

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/10/2021 au 30/09/2022			Au 30/09/2021
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services	104 435		104 435	102 719
Chiffre d'affaires net	104 435		104 435	102 719
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits			151	
PRODUITS D'EXPLOITATION			104 585	102 720
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			30 722	15 129
Impôts, taxes et versements assimilés			5 801	3 932
Salaires et traitements			44 923	36 000
Charges sociales			14 977	13 057
- Amortissements sur immobilisations			250	127
Dotations aux : - Dépréciations sur immobilisations - Dépréciations sur actif circulant - Provisions pour risques et charges				
Autres charges				362
CHARGES D'EXPLOITATION			96 674	68 607
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			7 912	34 113
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation			225 000	70 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			225 000	70 000
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			5 368	5 275
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			5 368	5 275
RÉSULTAT FINANCIER			219 632	64 725
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			227 543	98 838

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	8 000	390
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000	390
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-8 000	-390
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-749	3 058
TOTAL DES PRODUITS	329 585	172 720
TOTAL DES CHARGES	109 293	77 330
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	220 292	95 390



3X7 CONSULTING

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 1, Le Tertre
27330 LA VIEILLE LYRE

821 297 660 RCS EVREUX

COMPTES ANNUELS

AU 30 SEPTEMBRE 2022

Certifié conforme
La Gérance

DocuSigned by:

Christophe DELA

BD752D7CA75A4C2...



Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/10/2021 au 30/09/2022			Au 30/09/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 941	1 168	1 773	529
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	1 068 821	97 726	971 095	827 095
Créances rattachées à des participations	42 415		42 415	20 000
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	1 114 177	98 894	1 015 283	847 624
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens				
production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	4 000		4 000	19 120
Autres	5 883		5 883	3 376
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	215		215	15
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	27 371		27 371	15 348
Charges constatées d'avance	1 756		1 756	156
ACTIF CIRCULANT	39 226		39 226	38 015
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	1 153 403	98 894	1 054 509	885 638

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/10/2021	Du 01/10/2020
	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé)	5 000	5 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale	500	500
- Statutaires ou contractuelles		
Réserves :		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	136 429	41 039
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	220 292	95 390
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	362 221	141 929
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles	1 044	1 098
Autres emprunts obligataires		
- Au près des établissements de crédit	504 130	498 121
Emprunts et dettes :		
- Financières diverses	167 213	200 034
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	5 585	3 053
Dettes :		
- Fiscales et sociales	14 315	26 403
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		15 000
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	692 287	743 710
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	1 054 509	885 638

3X7 CONSULTING
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 1, Le Tertre
27330 LA VIEILLE LYRE

821 297 660 RCS EVREUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 31 mars,
A 10 heures,

Christophe DELABRE,
demeurant 1 Le Tertre 27330 LA VIEILLE LYRE,

Propriétaire de la totalité des 5 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société
3X7 CONSULTING,

Associé unique et seul Gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Christophe DELABRE, Associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et les charges non déductibles fiscalement,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,*
- *Rémunération de la Gérance,*
- *Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

PREMIERE DÉCISION

L'Associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 2 072,00 euros (Frais acquisition titres SCI AMAZONE).

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 220 292,19 euros en totalité :

Au compte "report à nouveau"
Qui s'élève ainsi à 356 721,06 euros.

136 428,87 euros

Conformément à la loi, l'Associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Conventions conclues par l'Associé unique avec la Société :

- La prise en charge par la Société des cotisations sociales obligatoires au nom de Monsieur Christophe DELABRE, en sa qualité de Gérant, d'un montant de 12 479,00 euros (URSSAF TNS) au titre de l'exercice écoulé ;
- La prise en charge par la Société des cotisations sociales facultatives au nom de Monsieur Christophe DELABRE, en sa qualité de Gérant, dans le cadre de la Loi Madelin d'un montant de 1 188,64 euros (Prévoyance et mutuelle) au titre de l'exercice écoulé.

Conventions entre la Société et ses filiales :

- Conventions de management fees entre la Société et la Société LANCELOT, au titre de laquelle la Société a perçu des honoraires d'un montant de 39 999,96 euros au titre de l'exercice écoulé.
- Conventions de management fees entre la Société et la Société ANFRY, au titre de laquelle la Société a perçu des honoraires d'un montant de 62 500 euros au titre de l'exercice écoulé.

A titre informatif, il est indiqué que :

- Monsieur Christophe DELABRE est titulaire d'un compte courant d'Associé, non rémunéré, d'un montant créditeur de 120 259,65 euros au 30 septembre 2022.
- Les Sociétés filiales détiennent des comptes courants pour les montants suivants au 30 septembre 2022 :
 - Au nom de la Société LANCELOT, un montant créditeur de 40 000 euros ;
 - Au nom de la Société AMAZONE, un montant débiteur de 12 414,77 euros ;
 - Au nom de la Société ANFRY ELEC, un montant créditeur de 109,41 euros et un montant débiteur de 30 000 euros.

Le montant des intérêts courus sur les comptes courants, inscrit au bilan passif de la Société au 30 septembre 2022 s'élève à 6 844,37 euros.

QUATRIEME DÉCISION

L'Associé unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de Gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant de 36 000,00 euros (rémunération versée + CRDS et part de CSG non déductible).

En outre, l'Associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de Gérant.

CINQUIEME DÉCISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Christophe DELABRE
Le Gérant, Associé unique

DocuSigned by:

BD752D7CA75A4C2...

3X7 CONSULTING
 Société à responsabilité limitée
 Au capital de 5 000 euros
 Siège social : 1, Le Tertre
 27330 LA VIEILLE LYRE
 821 297 660 RCS EVREUX

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Le soussigné Christophe DELABRE, Associé unique et Gérant de la Société 3X7 CONSULTING, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

1. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

	30.09.2021	30.09.2022
Chiffre d'affaires	102 718,97 €	104 434,78 €
Résultat d'exploitation	34 113,11 €	7 911,59 €
Résultat financier	64 725,08 €	219 631,60 €
Résultat exceptionnel	-390,00 €	-8 000,00 €
Résultat de l'exercice	95 390,19 €	220 292,19 €

2. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

3. Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

4. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous continuons nos efforts pour développer notre portefeuille afin de renforcer l'activité de la Société.

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation ou prises de contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a pris la participation suivante :

Société	RCS	Capital	Adresse	% de participation	Montant
SCI AMAZONE	793292657 R.C.S. EVREUX	1 000 €	1 Le Tertre 27330 La Vieille-Lyre	90%	144 000 €

Activité des filiales et participations

La situation des filiales et participations est exposée dans le tableau, prévu par l'article L. 233-15 du Code de commerce, annexé au bilan. Ces informations sont complétées par les éléments suivants :

Société	Capital	Q.P détenue	CA	Résultat
ANFRY SAS	100 000 €	100%	1 814 149 €	45 644 €
LANCELOT SAS	7 000 €	100%	1 908 858 €	345 116 €

III. RÉSULTATS - AFFECTATION

1. Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 104 434,78 euros contre 102 718,97 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 150,62 euros contre 0,99 euro pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 30 721,64 euros contre 15 129,30 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 5 800,98 euros contre 3 932,09 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 44 923,20 euros contre 36 000,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 14 977,23 euros contre 13 056,92 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 250,30 euros contre 126,83 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 0,46 euro contre 361,71 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 96 673,81 euros contre 68 606,85 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 7 911,59 euros contre 34 113,11 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 219 631,60 euros (64 725,08 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 227 543,19 euros contre 98 838,19 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -8 000,00 euros contre -390,00 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les Sociétés de l'exercice écoulé ressort à -749,00 euros contre 3 058,00 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 220 292,19 euros contre un bénéfice de 95 390,19 euros pour l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 054 508,53 euros contre 885 638,37 euros pour l'exercice précédent.

2. Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 220 292,19 euros qui recevrait l'affectation en totalité :

Au compte "report à nouveau" 136 428,87 euros
Qui s'élève ainsi à 356 721,06 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 362 221,06 euros.

3. Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

4. Dépenses non déductibles fiscalement

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, il y a lieu d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 2 072,00 euros (Frais acquisition titres SCI AMAZONE).

IV. CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'Associé unique, en annexe au procès-verbal :

Conventions conclues par l'Associé unique avec la Société :

- La prise en charge par la Société des cotisations sociales obligatoires au nom de Monsieur Christophe DELABRE, en sa qualité de Gérant, d'un montant de 12 479,00 euros (URSSAF TNS) au titre de l'exercice écoulé ;
- La prise en charge par la Société des cotisations sociales facultatives au nom de Monsieur Christophe DELABRE, en sa qualité de Gérant, dans le cadre de la Loi Madelin d'un montant de 1 188,64 euros (Prévoyance et mutuelle) au titre de l'exercice écoulé.

Conventions entre la Société et ses filiales :

- Conventions de management fees entre la Société et la Société LANCELOT, au titre de laquelle la Société a perçu des honoraires d'un montant de 39 999,96 euros au titre de l'exercice écoulé.
- Conventions de management fees entre la Société et la Société ANFRY, au titre de laquelle la Société a perçu des honoraires d'un montant de 62 500 euros au titre de l'exercice écoulé.

A titre informatif, il est indiqué que :

- Monsieur Christophe DELABRE est titulaire d'un compte courant d'Associé, non rémunéré, d'un montant créditeur de 120 259,65 euros au 30 septembre 2022.
- Les Sociétés filiales détiennent des comptes courants pour les montants suivants au 30 septembre 2022 :
 - Au nom de la Société LANCELOT, un montant créditeur de 40 000 euros ;
 - Au nom de la Société AMAZONE, un montant débiteur de 12 414,77 euros ;
 - Au nom de la Société ANFRY ELEC, un montant créditeur de 109,41 euros et un montant débiteur de 30 000 euros.
- Le montant des intérêts courus sur les comptes courants, inscrit au bilan passif de la Société au 30 septembre 2022 s'élève à 6 844,37 euros.

V. **GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

Rémunération de la Gérance

Il est également proposé de statuer sur la rémunération de la gérance.

Fait à LA VIEILLE LYRE
Le 16 mars 2023

Christophe DELABRE
Le Gérant

DocuSigned by:
Christophe DELABRE
BD752D7CA75A4C2...